

45. M. HAMID (Soudan) appuie la déclaration du représentant du Bhoutan et attire l'attention de la Commission sur la résolution 1753 (LIV) du Conseil économique et social. Dans cette résolution, le Conseil a demandé que l'Assemblée générale, à sa vingt-huitième session, prenne un certain nombre de décisions concernant les mesures spéciales en faveur des pays en voie de développement les moins avancés, notamment en ce qui concerne la manière dont des ressources additionnelles pourraient être mobilisées à leur intention.

46. Le représentant du Soudan espère donc qu'à sa prochaine séance la Commission pourra revenir sur ce problème et prendre les décisions voulues.

PLAN D'ACTION MONDIAL POUR L'APPLICATION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE AU DEVELOPPEMENT⁴

47. Le PRESIDENT appelle l'attention de la Commission sur l'alinéa f de la section B du document A/C.2/285, où il est dit que, dans sa résolution 1823

⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.71.II.A.18/Rev.1.

(LV), le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée générale, lors de sa vingt-huitième session, de prendre acte du Plan d'action mondial, en tant que moyen de renforcer les éléments scientifiques et techniques des plans internationaux de coopération et des plans nationaux de développement. S'il n'y a pas d'objection, le Président considérera que la Commission accède à la demande du Conseil.

Il en est ainsi décidé.

48. M. FLEMING (Argentine) déclare que sa délégation a eu l'occasion de participer à l'élaboration de ce plan d'action lors de la première session du Comité de la science et de la technique au service du développement et a pu constater, avec d'autres délégations, que l'Organisation des Nations Unies continue d'élaborer des plans d'action sans que les pays intéressés soient directement consultés. La délégation argentine s'inquiète tant soit peu d'une méthode de travail assez paternaliste et espère que le Secrétariat, et notamment le Département des affaires économiques et sociales, pourront à l'avenir modifier leur façon de procéder et consulter au préalable, comme il se doit, les pays intéressés.

La séance est levée à 17 heures.

1575^e séance

Lundi 3 décembre 1973, à 10 h 55.

Président : M. Zewde GABRE-SELLASSIE (Ethiopie).

A/C.2/SR.1575

POINT 46 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen et évaluation des objectifs et des politiques de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (suite*) [A/9003, chap. III; A/C.2/L.1287, A/C.2/L.1323, A/C.2/L.1329]

POINT 108 DE L'ORDRE DU JOUR

Réduction de l'écart croissant entre les pays développés et les pays en voie de développement (suite*)

1. Le PRESIDENT signale que le rapport du Groupe de travail de l'examen et de l'évaluation (A/C.2/L.1329) n'a pas encore paru dans toutes les langues. Etant donné que la Commission n'est pas encore prête à prendre une décision sur le projet de résolution A/C.2/L.1323, relatif au point 46 de l'ordre du jour — ni sur les projets de résolution A/C.2/L.1322 et A/C.2/L.1328, relatifs au point 12 — il lui est impossible d'avancer dans ses travaux pour le moment, à moins qu'une délégation désire faire une déclaration.

2. Etant donné qu'il n'y a pas d'observation, il considère que la Commission désire suspendre la séance jusqu'à ce que le rapport du Groupe de travail de l'examen et de l'évaluation soit disponible dans toutes les langues.

Il en est ainsi décidé.

* Reprise des débats de la 1573^e séance.

La séance est suspendue à 11 heures; elle reprend à 11 h 50.

3. Le PRESIDENT annonce que le rapport du Groupe de travail de l'examen et de l'évaluation n'a pas encore paru en chinois, mais que la délégation chinoise a fait savoir qu'elle était prête à procéder néanmoins à l'examen du rapport.

4. M. GATES (Nouvelle-Zélande) [Rapporteur du Groupe de travail de l'examen et de l'évaluation], présentant le rapport du Groupe de travail (A/C.2/L.1329), rappelle que tous les membres de la Commission pouvaient assister librement aux réunions. Par conséquent, le rapport n'est pas l'œuvre de quelques délégations mais reflète l'opinion de toutes celles qui ont participé aux travaux du Groupe de travail. La plupart des paragraphes du document qu'il est recommandé à la Commission et à l'Assemblée générale d'adopter ont fait l'objet d'un consensus relativement général.

5. Le rapport comporte trois parties : une introduction relative à l'organisation des travaux où sont en outre énumérés les documents présentés au Groupe de travail, un bref projet de résolution figurant au paragraphe 6 et le document adopté par le Groupe de travail. Par la force des choses, ce document a été établi assez hâtivement et contient certainement quelques légères erreurs de rédaction ou fautes d'orthographe. Au sous-paragraphe iii du paragraphe 57, dans le texte

anglais, le mot "agreements" doit être remplacé par le mot "arrangements".

6. M. JAIN (Inde) [Président du groupe de travail] déclare que les délégations ont participé activement aux réunions, qui se sont caractérisées tout au long par la volonté constructive et par la haute tenue des débats. A tout moment, les participants se sont efforcés d'étudier à fond toutes les possibilités d'entente sur la formulation des idées exprimées dans le rapport, lequel doit être étudié à la lumière des discussions qui ont eu lieu à la deuxième session du Comité de l'examen et de l'évaluation (21 mai-8 juin 1973)¹ et pendant la série de réunions du Groupe de travail de l'examen et de l'évaluation créé par le Comité économique du Conseil économique et social, lors de la cinquante-cinquième session du Conseil, qui a abouti à l'adoption du document de travail figurant en annexe à la résolution 1827 (LV) du Conseil (Voir A/C.2/L.1287). Le rapport qui a été adopté (A/C.2/L.1329) est l'aboutissement des efforts inlassables tentés par toutes les délégations qui ont participé aux travaux pour réaliser le consensus le plus large possible et constitue un point de départ commun en vue d'un accord ultérieur, malgré les difficultés qui ont surgi et les divergences d'opinions qui sont apparues sur certains points.

7. Sur certains paragraphes, le consensus est moins général que sur d'autres. Néanmoins, le Groupe de travail s'est mis d'accord pour adopter le rapport, étant bien entendu que les délégations auraient toute possibilité de formuler des réserves ou d'indiquer leur interprétation sur des points précis devant la Commission elle-même.

8. La formulation du paragraphe 48, qui a trait aux mesures à prendre par les pays développés et s'inspire du paragraphe 45 de la note du Secrétaire général (A/C.2/L.1287), n'est pas aussi satisfaisante que celle d'autres paragraphes, malgré les efforts considérables qui ont été tentés pour parvenir à un consensus. Le Groupe de travail est cependant convenu que celle qui a été retenue permettrait de réduire au minimum le nombre des réserves. Certaines délégations ont fait savoir qu'elles pourraient être en mesure de revenir sur leurs réserves et qu'elles attendaient des instructions définitives à ce sujet. Par conséquent, il sera peut-être possible de réaliser par la suite un consensus plus général.

9. Le Groupe de travail est tombé d'accord sur la formulation du paragraphe 52, étant bien entendu que la Commission ou l'Assemblée générale en séance plénière auraient peut-être à y apporter des modifications à la suite des recommandations ou décisions adoptées par la Conférence des Nations Unies sur le code de conduite des conférences maritimes, actuellement réunie à Genève.

10. Le Groupe de travail a discuté à fond tous les aspects du document et a consacré autant de temps que

possible à chaque paragraphe et à chaque idée. A aucun moment, il n'a essayé d'éviter de discuter un point quelconque. Cela est confirmé par le fait que M. Jain a dû demander à la Commission de prolonger le mandat du Groupe de travail, et les membres de ce dernier sont reconnaissants à la Commission de leur avoir laissé le maximum de temps pour terminer leurs travaux.

11. M. Jain remercie les membres du Groupe de travail de leur coopération et de leurs efforts sincères pour réaliser un consensus sur la première opération d'ensemble d'examen et d'évaluation des progrès accomplis dans l'application de la Stratégie internationale du développement.

12. Le PRESIDENT rappelle que la Commission est convenue de commencer la discussion de fond du rapport du Groupe de travail à une séance ultérieure.

13. M. BRITO (Brésil) déclare que son gouvernement est en train d'étudier le rapport et que sa délégation sera prête à présenter ses observations à la date fixée par la Commission. Toutefois, dans l'intervalle, le Gouvernement brésilien ne se considère nullement comme lié par les termes du document.

14. M. HACHANI (Tunisie) constate qu'il est indiqué que le texte original a été rédigé en anglais. En fait, ce texte n'a pas été rédigé uniquement en anglais, et l'application des dispositions qu'il contient serait facilitée si cette erreur était corrigée.

15. M. GATES (Nouvelle-Zélande) [Rapporteur du Groupe de travail] pense, comme le représentant de la Tunisie, qu'il devrait être signalé que le texte du document a été négocié dans toutes les langues officielles. Néanmoins, il ne peut se charger de vérifier l'exactitude du texte dans toutes les langues.

16. M. VERCELES (Philippines) espère que les groupes régionaux, mettant à profit le temps dont ils disposent avant que la Commission n'entreprenne l'examen du rapport, tiendront des consultations officielles en vue de se mettre d'accord sur la façon la plus appropriée d'étudier le document.

17. M. VAN GORKOM (Pays-Bas) ne parlera pas du rapport lui-même, mais d'une question connexe qui a été discutée au sein du Groupe de travail, à savoir la possibilité de rédiger un projet de résolution sur les préparatifs de l'opération d'examen et d'évaluation devant avoir lieu à mi-chemin de la Décennie. La délégation néerlandaise a rédigé certaines suggestions dont le texte a été distribué officiellement aux participants du Groupe de travail. Elle souhaiterait pouvoir discuter officiellement avec les délégations intéressées du contenu de ces suggestions et de la présentation éventuelle, avec ces délégations, d'un projet de résolution.

18. Le PRESIDENT déclare que le Président, le Rapporteur et les membres du Groupe ont accompli un travail de valeur dont la Commission les remercie.

¹ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-cinquième session, Supplément No 11.

La séance est levée à 12 h 15.